cgt
CNPE DE GRAVELINES

L'Atomic' Illustré

Le journal des actualités CGT

Numéro 34

DEMANDEZ VOTRE BADGE 2026



Quand l'état veut prendre 2,8Mds€ dans les caisses de la CNIEG.

ou

Le mythe du « trou de la Sécu »

La Sécu afficherait un déficit de 21,6 milliards d'euros en 2025.
En parallèle, 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordées par an aux entreprises.

Ce déficit est organisé par des choix politiques :

- Une baisse des recettes directement causée par les exonérations.
- Le tassement généralisé des salaires, car les exonérations sont concentrées autour du Smic.
- Des politiques de l'emploi qui échouent à réduire le taux de chômage.

Pour un financement à hauteur des besoins, des propositions claires de la CGT :

- **Supprimer les exonérations de cotisations patronales.**
- **Garantir l'égalité de salaire entre femmes et hommes.**
- **Élargir l'assiette de cotisation en intégrant les primes d'intéressement et de participation.**
- **Lutter contre le travail dissimulé.**
- **Supprimer la CSG pour revenir à un financement qui repose sur les revenus du travail.**

La défense de nos droits, le maintien de vos cotisations vers les postes auxquelles elles sont destinées, la justice fiscale, la justice sociale n'ont de cesse que d'être menacées sans la vigilance de votre syndicat vos droits disparaitront. La solidarité doit venir d'où prospère les fortunes, votre travail est déjà un bien commun.



OCTOBRE ROSE

Tous Unis par une même couleur

MOIS INTERNATIONNAL CONTRE LES CANCERS FÉMININS.

SORORITÉ FRATERNITÉ

L'Atomic' Illustré
Le journal des actualités CGT

Affaire Athanor : quand l'antisyndicalisme franchit la ligne rouge

Le procès dit « Athanor », tenu devant la Cour d'assises spéciale de Paris en 2026, a mis en lumière une affaire d'une gravité exceptionnelle.
Parmi les différents volets du dossier figure un **projet criminel visant Hassan Touzani, salarié et militant CGT** dans une entreprise de plasturgie de l'Ain. Selon les débats judiciaires, ce syndicaliste aurait été ciblé **en raison de son engagement et de son action en faveur de l'organisation collective des salariés**.

Pour la CGT, cette affaire ne peut être réduite à une simple histoire de réseaux occultes ou de « barbouzes ». Elle révèle **jusqu'où peut conduire la répression syndicale** lorsque la présence d'une organisation de salariés est perçue comme une menace par certains employeurs.
L'Union départementale CGT de l'Ain estime que Hassan Touzani n'a pas été visé pour ce qu'il était personnellement, mais pour ce qu'il représentait :
la défense des droits des travailleurs et la capacité des salariés à s'organiser collectivement. **Cette affaire constitue un signal d'alarme** pour l'ensemble du mouvement syndical. Si les responsables devront répondre de leurs actes devant la justice,
le procès pose une question plus large : quelle place est réellement accordée à la liberté syndicale dans les entreprises ?

Lorsque l'activité syndicale devient un motif de haine ou de violence, c'est l'ensemble des libertés démocratiques qui est menacé.

Agenda de la semaine

- **20 octobre :** Plénière TAMA
- **23 Octobre** : Commission Technique de la CLI



MOBILISÉS AVEC VOUS
Le service public est une énergie d'avenir